Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_04-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2025

N° C05_06_2025_04 - Promotion du broyage des végétaux - Aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif pour les années 2025 et 2026 - Règlement d'attribution de l'aide avec dossier de candidature - Convention d'attribution de l'aide (annexes)
Annexe(s) :
- Réglement d'attribution de l'aide avec dossier de candidature
- Convention réglement d'attribution après accord

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	49	9	58	32

Pour : 58	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 28 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BONNET Line, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à CROMER Marie-Thérèse), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à BERTON Jacques), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), RACINE Eric (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), THELLIER Odile (pouvoir donné à GAYET Olivier), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARRE Gérard, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Patrice, GIRAULT Anne, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette,

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_04-DE

MAGNAN Jean-Christophe, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, GICQUIAUD Floriane, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

****

Promotion du broyage des végétaux - Aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif pour les années 2025 et 2026 - Règlement d'attribution de l'aide avec dossier de candidature - Convention d'attribution de l'aide (annexes)

Annexe(s) :

- Réglement d'attribution de l'aide avec dossier de candidature

- Convention réglement d'attribution après accord

Vu la loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire de 2020 obligeant la généralisation du tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°C25_01_2024_03 approuvant le plan d'actions pour l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets sur le territoire de la communauté de communes ;

Vu la délibération n°C30_05_2024_06 approuvant l''aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif et le règlement d'attribution 2024 ;

Dans le cadre du déploiement du plan d'actions pour la généralisation du tri à la source des biodéchets et afin de développer le broyage des végétaux, une aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers et associations à but non lucratif est proposée.

Les objectifs de cette actions sont :

- Sensibiliser les particuliers à l'intérêt de gérer les végétaux à domicile,
- Réduire les apports en déchetteries,
- Favoriser la mutualisation en permettant un achat groupé entre plusieurs propriétaires.

Les résultats attendus sont :

- 150 demandes éligibles,
- 210 tonnes détournées par an.

Cette opération a été mise en place en 2024. Elle est reconduite pour les années 2025 et 2026 pour la période allant du 1er mars au 1er octobre.

Le budget alloué à cette action est de 22 500 € par année. Les aides seront attribuées après examen du dossier, dans la limite des crédits disponibles.

Cette aide concernerait l'achat de broyeurs thermiques et électriques neufs ou d'occasion (sur facture) correspondants aux critères définis.

Les modalités d'attribution de l'aide sont définies dans le règlement joint en annexe.

Il est proposé que cette aide soit versée en une seule fois sur l'exercice en cours à chaque particulier ou associations sous la forme d'une subvention d'équipement en investissement. Elle fera l'objet d'une dérogation au principe de suivi individualisé par le

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_04-DE

fait qu'il s'agit de versements en lot dont la valeur totale annuelle ne représente pas un montant significatif.

Un suivi des statistiques de dépôt en déchetterie afin d'évaluer la réduction des ces apports en végétaux sera réalisé, l'objectif étant d'adopter une approche par les enjeux pour contrôler la réalité physique des biens financés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le règlement d'attribution d'une aide financière à l'achat de broyeur de végétaux pour les années 2025 et 2026 annexé à la présente délibération ;
- AUTORISER la mise en place d'une aide financière pour les particuliers et associations à but non lucratif à l'achat de broyeurs thermiques et électriques neufs ou d'occasion correspondants aux critères définis aux montants suivants :
  - 100 € pour l'acquisition par un seul foyer du territoire,
  - 300 € pour l'acquisition mutualisée par deux foyers du territoire,
  - 500 € pour l'acquisition mutualisée par de trois foyers du territoire,
  - 500 € pour l'acquisition mutualisée par une association à but non lucratif du territoire ;
- DÉLÉGUER au président, conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales, la signature des conventions d'octroi de l'aide ;
- AUTORISER le versement de l'aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif sous la forme d'une subvention d'équipement en investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Sylvain GRIFFAULT
2ème Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'aménagement
18 juin 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
14 juin 2025